

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 septembre 2020

INCLUSION DANS L'EMPLOI PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE - (N° 3109)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS344

présenté par
Mme Verdier-Jouclas, rapporteure

ARTICLE 3

Compléter l'alinéa 2 par les mots :

« dans les conditions prévues au présent article. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.